FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit

PLEXUS® MA2245 Adhésif

Autres moyens d'identification

SKU# 0747

Usage recommandéNon disponible.Restrictions d'utilisationAucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Nom de la société ITW Performance Polymers

Adresse 35 Brownridge Rd

Unité 1

Halton Hills, ON L7G 0C6

Personne-ressource Service à la clientèle Numéro de téléphone 978-777-1100

Numéro de téléphone Télécopieur

Télécopieur Courriel

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

800-424-9300

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques

Dangers pour la santé

Liquides inflammables

Sensibilisation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1

Toxicité pour certains organes cibles -

exposition unique

Non classé.

Irritation des voies respiratoires de catégorie

3

Catégorie 2

Catégorie 1A

Dangers environnementaux

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Mention de danger

Liquide et vapeur très inflammables. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie

cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.

Conseil de prudence Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Nom de la matière : PLEXUS® MA2245 Adhésif sols canada

0747 Version n°: 02 Date de révision: 26-Avril-2019 Date d'émission : 26-Avril-2019

Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.

Stockage

Tenir au frais. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche. Garder sous clef.

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers

Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires

Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Méthacrylate de méthyle		80-62-6	30 - 60
Acétate de polyvinyle		néant	15 - 40
Benzyl 3-isobutyryloxy-1-isopropyl-2,2-dim ethylpropyl Phthalate		16883-83-3	3 - 7
Acide méthacrylique		79-41-4	1 - 5
Styrène , Copolymère d'isoprène		25038-32-8	1 - 5
Triméthacrylate de triméthylolpropane		3290-92-4	1 - <3
Méthacrylate de 2-(N,N-diéthylamino) éthyle		105-16-8	0.1 - 1
M-TOLYLDIETHANOLAMINE		91-99-6	0.1 - 1
Autres composant sous les niveaux à	déclarer		15 - 40

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Peut irriter les voies respiratoires. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire Informations générales Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures thermiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Nom de la matière : PLEXUS® MA2245 Adhésif SDS CANADA

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Pour de petits incendies seulement, on peut utiliser une poudre chimique, du dioxyde de carbone, du sable ou de la terre.

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Agents extincteurs inappropriés

Dangers spécifiques du produit dangereux

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes. Ce produit est un mauvais conducteur d'électricité et peut devenir électrostatiquement chargé. Si une charge suffisante s'accumule, des mélanges inflammables peuvent s'enflammer. Pour réduire la possibilité de décharge statique, utiliser de bonnes procédures de mise à la masse et de mise à la terre. Ce liquide peut accumuler de l'électricité statique lors du remplissage de récipients correctement mis à la terre. Une accumulation d'électricité statique peut être grandement augmentée par la présence de petites quantités d'eau ou autres contaminants. Ce produit flotte ou peut s'enflammer sur une surface d'eau. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux Liquide et vapeur très inflammables.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles. équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Utiliser un endiquement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Transfert par moyen mécanique comme camion-citerne sous vide, camion à réservoir aspirateur ou tout autre récipient approprié pour la récupération ou l'élimination sécuritaire. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

SDS CANADA 3 / 10 0747 Version nº: 02 Date de révision: 26-Avril-2019 Date d'émission : 26-Avril-2019

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Minimiser les risques d'incendie à partir de substances inflammables et combustibles (y compris une poussière combustible et des liquides accumulant la statique) ou de réactions dangereuses avec des substances incompatibles. Les opérations de manipulation qui peuvent favoriser l'accumulation d'électricité statique comprennent, mais sans s'y limiter, les opérations de mélange, de filtration, de pompage à des débits élevés, de remplissage avec éclaboussures, de création de bruines ou de pulvérisations, de remplissage de réservoirs ou de contenants, de nettoyage de réservoirs. échantillonnage, de jaugeage, de changement de chargement et de camion aspirateur. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser d'outils ne produisant pas d'étincelles et du matériel antidéflagrant. Éviter tout contact de ce produit avec les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Pour d'autres renseignements sur la mise à la masse et la mise à la terre de l'équipement, consulter le Code canadien de l'électricité (CSA C22.1) ou les pratiques recommandées en 2003 par l'API (American Petroleum Institute), « Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning, and Stray Currents » (Protection contre l'allumage causé par la statique, la foudre et les courants vagabonds) ou le document 77 de la NFPA (National Fire Protection Association), « Recommended Pratice on Static Electricity » (Pratique recommandée en ce qui a trait à l'électricité statique) ou le document 70 de la NFPA, « Code national de l'électricité ».

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Garder sous clef. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Éliminer les sources d'ignition. Éviter tout ce qui produit des étincelles. Mettre à la masse/à la terre le récipient et l'équipement. Ces précautions seules peuvent ne pas être suffisantes pour éliminer l'électricité statique. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ETATS-UNIS.	Valeurs	limites d	l'exposition	de l'ACGIH
-------------	---------	-----------	--------------	------------

Composants	Туре	Valeur
METHACRYLIC ACID (CAS 79-41-4)	TWA	20 ppm
METHYL METHACRYLATE (CAS 80-62-6)	STEL	100 ppm
	TWA	50 ppm

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Туре	Valeur	
METHACRYLIC ACID (CAS 79-41-4)	TWA	70 mg/m3	
		20 ppm	
METHYL METHACRYLATE (CAS 80-62-6)	STEL	410 mg/m3	
		100 ppm	
	TWA	205 mg/m3	
		50 ppm	

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée

Composants	Туре	Valeur	
METHACRYLIC ACID (CAS 79-41-4)	TWA	20 ppm	
METHYL METHACRYLATE (CAS 80-62-6)	STEL	100 ppm	

Nom de la matière : PLEXUS® MA2245 Adhésif SDS CANADA

0747 Version n°: 02 Date de révision: 26-Avril-2019 Date d'émission : 26-Avril-2019

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée

	Туре	Valeur
	TWA	50 ppm
Canada. LEMT de Manitoba Composants	(Règlement 217/2006, Loi sur la sécuri Type	ité et l'hygiène du travail) Valeur
METHACRYLIC ACID (CAS 79-41-4)	TWA	20 ppm
METHYL METHACRYLATE (CAS 80-62-6)	STEL	100 ppm
	TWA	50 ppm
Canada. LEMT pour l'Ontari Composants	io. (Contrôle de l'exposition à des ager Type	nts biologiques et chimiques) Valeur
METHACRYLIC ACID (CAS 79-41-4)	TWA	20 ppm
METHYL METHACRYLATE (CAS 80-62-6)	STEL	100 ppm
	TWA	50 ppm
Canada. LEMT du Québec, Composants	(Ministère du Travail. Règlement sur la Type	santé et la sécurité du travail) Valeur
METHACRYLIC ACID (CAS	TWA	70 mg/m3
79-41-4)		20 ppm
METHYL METHACRYLATE	TWA	205 mg/m3
(CAS 80-62-6)		50 ppm
Canada. LEMT pour la Sask Composants	atchewan (Règlements sur la sécurité Type	et la santé au travail, 1996, Tableau 21)
	Type	Valeur
METHACRYLIC ACID (CAS	15 minutes	30 ppm
	15 minutes	30 ppm
METHACRYLIC ACID (CAS 79-41-4)	15 minutes 8 heures	30 ppm 20 ppm
METHACRYLIC ACID (CAS	15 minutes 8 heures 15 minutes	30 ppm 20 ppm 100 ppm
METHACRYLIC ACID (CAS 79-41-4) METHYL METHACRYLATE (CAS 80-62-6)	15 minutes 8 heures 15 minutes 8 heures	30 ppm 20 ppm 100 ppm 50 ppm
METHACRYLIC ACID (CAS 79-41-4) METHYL METHACRYLATE (CAS 80-62-6) eurs biologiques limites	15 minutes 8 heures 15 minutes 8 heures Aucune limite d'exposition biologique of	30 ppm 20 ppm 100 ppm 50 ppm bservée pour les ingrédients.
METHACRYLIC ACID (CAS 79-41-4) METHYL METHACRYLATE (CAS 80-62-6)	15 minutes 8 heures 15 minutes 8 heures Aucune limite d'exposition biologique of	30 ppm 20 ppm 100 ppm 50 ppm
METHACRYLIC ACID (CAS 79-41-4) METHYL METHACRYLATE (CAS 80-62-6) eurs biologiques limites ectives au sujet de	15 minutes 8 heures 15 minutes 8 heures Aucune limite d'exposition biologique of Les limites d'exposition professionnelle produit. Ventilation par aspiration antidéflagrant générale. Les débits de ventilation doiv enceintes d'isolement, une ventilation le concentrations atmosphériques sous le d'exposition n'ont pas été établies, main	30 ppm 20 ppm 100 ppm 50 ppm bservée pour les ingrédients.
METHACRYLIC ACID (CAS 79-41-4) METHYL METHACRYLATE (CAS 80-62-6) eurs biologiques limites ectives au sujet de position atrôles d'ingénierie propriés	15 minutes 8 heures 15 minutes 8 heures Aucune limite d'exposition biologique of Les limites d'exposition professionnelle produit. Ventilation par aspiration antidéflagrant générale. Les débits de ventilation doiv enceintes d'isolement, une ventilation le concentrations atmosphériques sous le d'exposition n'ont pas été établies, main acceptable. Assurer l'accès à une doucelle, telles que les équipements de profession resultant de profession de le les équipements de le	30 ppm 20 ppm 100 ppm 50 ppm bservée pour les ingrédients. ne sont pas adéquates pour la forme physique actuelle du le locale et générale. Il faut utiliser une bonne ventilation ent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des ocale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les is limites d'exposition recommandées. Si des limites ntenir les concentrations atmosphériques à un niveau dhe oculaire et à une douche de sécurité.
METHACRYLIC ACID (CAS 79-41-4) METHYL METHACRYLATE (CAS 80-62-6) eurs biologiques limites ectives au sujet de position atrôles d'ingénierie propriés sures de protection individue Protection du visage/des	15 minutes 8 heures 15 minutes 8 heures Aucune limite d'exposition biologique of Les limites d'exposition professionnelle produit. Ventilation par aspiration antidéflagrant générale. Les débits de ventilation doiv enceintes d'isolement, une ventilation le concentrations atmosphériques sous le d'exposition n'ont pas été établies, main acceptable. Assurer l'accès à une doucelle, telles que les équipements de profession resultant de profession de le les équipements de le	30 ppm 20 ppm 100 ppm 50 ppm bservée pour les ingrédients. ne sont pas adéquates pour la forme physique actuelle de le locale et générale. Il faut utiliser une bonne ventilation ent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des ocale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les s limites d'exposition recommandées. Si des limites ntenir les concentrations atmosphériques à un niveau the oculaire et à une douche de sécurité. section individuelle s latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial.
METHACRYLIC ACID (CAS 79-41-4) METHYL METHACRYLATE (CAS 80-62-6) eurs biologiques limites ectives au sujet de position atrôles d'ingénierie propriés sures de protection individue Protection du visage/des yeux Protection de la peau	15 minutes 8 heures 15 minutes 8 heures Aucune limite d'exposition biologique of Les limites d'exposition professionnelle produit. Ventilation par aspiration antidéflagrant générale. Les débits de ventilation doiv enceintes d'isolement, une ventilation le concentrations atmosphériques sous le d'exposition n'ont pas été établies, mair acceptable. Assurer l'accès à une doucelle, telles que les équipements de professiones de l'exposition de	30 ppm 20 ppm 100 ppm 50 ppm bservée pour les ingrédients. ne sont pas adéquates pour la forme physique actuelle du le locale et générale. Il faut utiliser une bonne ventilation ent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des ocale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les s limites d'exposition recommandées. Si des limites ntenir les concentrations atmosphériques à un niveau che oculaire et à une douche de sécurité. Exection individuelle s latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial.
METHACRYLIC ACID (CAS 79-41-4) METHYL METHACRYLATE (CAS 80-62-6) eurs biologiques limites ectives au sujet de position ntrôles d'ingénierie propriés sures de protection individue Protection du visage/des yeux Protection de la peau Protection des mains	15 minutes 8 heures 15 minutes 8 heures Aucune limite d'exposition biologique of Les limites d'exposition professionnelle produit. Ventilation par aspiration antidéflagrant générale. Les débits de ventilation doiv enceintes d'isolement, une ventilation le concentrations atmosphériques sous le d'exposition n'ont pas été établies, main acceptable. Assurer l'accès à une doucelle, telles que les équipements de profesielle, telles que les équipements de	30 ppm 20 ppm 100 ppm 50 ppm bservée pour les ingrédients. ne sont pas adéquates pour la forme physique actuelle du le locale et générale. Il faut utiliser une bonne ventilation ent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des ocale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les s limites d'exposition recommandées. Si des limites ntenir les concentrations atmosphériques à un niveau che oculaire et à une douche de sécurité. Section individuelle s latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial.

Considérations d'hygiène générale

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence Pâte.

> État physique Non disponible.

Forme Pâte. Couleur Havane.

Odeur No data reported Seuil olfactif Non disponible.

5 - 6 рH

Point de fusion et point de

congélation

-48 °C (-54.4 °F) estimation

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition 100.5 °C (212.9 °F) estimation

Point d'éclair 10.0 °C (50.0 °F) estimation

Taux d'évaporation Non disponible. Inflammabilité (solides et gaz) Non disponible.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

2.1 % estimation

inférieure (%)

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

12.5 % estimation

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Non disponible.

45.25 hPa estimation Tension de vapeur Densité de vapeur Non disponible.

Non disponible. Densité relative

Solubilité

Non disponible. Solubilité (eau) Coefficient de partage Non disponible.

n-octanol/eau

Non disponible.

Température d'auto-inflammation

Non disponible. Température de décomposition Viscosité Non disponible.

Autres informations

Densité 0.97 g/cm3 Propriétés explosives Non explosif.

Classe d'inflammabilité Inflammable IB estimation

Propriétés comburantes Non oxydant.

Densité 0.97

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

La substance est stable dans des conditions normales. Stabilité chimique Risque de réactions

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

dangereuses

Nom de la matière : PLEXUS® MA2245 Adhésif SDS CANADA

0747 Version n°: 02 Date de révision: 26-Avril-2019 Date d'émission : 26-Avril-2019

Conditions à éviter Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute

autre source d'ignition. Eviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des

matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles

Agents comburants forts. Nitrates. Peroxydes.

Produits de décomposition

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

dangereux

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Contact avec la peau

Contact avec les yeux Provoque de graves lésions des yeux. Indestion Faible danger présumé en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant

aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Peut irriter les voies respiratoires. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Inconnu(e).

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

Aiguë

Inhalation

CL50 Souris 18.5 mg/l, 2 heures

Orale

DI 50 Rat 7800 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires

Provoque de graves lésions des yeux.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

ACGIH - Sensibilisation

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6) Sensibilisation cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Acide méthacrylique (CAS 79-41-4) Irritant

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6) Peut causer une sensibilisation respiratoire, cutanée ou

conjonctivale.

Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Sensibilisation cutanée

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6) Sensibilisation cutanée

Canada - LEMT pour le Québec : Sensibilisant

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6) Sensibilisateur.

Canada - données sur les dangers et LEMT pour la Saskatchewan : Sensibilisant

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6) Sensibilisateur.

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de

plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité

Carcinogènes selon l'ACGIH

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Nom de la matière : PLEXUS® MA2245 Adhésif SDS CANADA

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Méthacrylate de méthyle (CAS 80-62-6)

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

développement.

Toxicité pour certains organes

cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité pour certains organes

cibles - expositions répétées

Non classé.

Danger par aspiration

Pas un danger par aspiration.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible

sur l'environnement.

Persistance et dégradation

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Acide méthacrylique 0.93 Méthacrylate de méthyle 1.38

Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs

Ce produit contient des composés organiques volatils qui présentent un potentiel de formation

photochimique d'ozone.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux

d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent

conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir: instructions d'élimination).

Emballages contaminés

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU **UN133**

Désignation officielle de

transport de l'ONU

ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable, Limited Quantity

Classe de danger relative au transport

Classe 3 Danger subsidiaire Ш Groupe d'emballage

Dangers environnementaux Non disponible.

l'utilisateur

Précautions spéciales pour Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

IATA

UN1133 **UN number**

UN proper shipping name

Transport hazard class(es)

Adhesives containing flammable liquid, Limited Quantity

Class 3 Subsidiary risk Packing group Ш **Environmental hazards** No. **ERG Code** 3L

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Nom de la matière : PLEXUS® MA2245 Adhésif 0747 Version nº: 02 Date de révision: 26-Avril-2019 Date d'émission : 26-Avril-2019 Other information

Passenger and cargo

aircraft

Allowed with restrictions.

Allowed with restrictions. Cargo aircraft only

IMDG

UN number UN1133

UN proper shipping name ADHESIVES containing flammable liquid, Limited Quantity

Transport hazard class(es)

Class 3 Subsidiary risk Ш Packing group

Environmental hazards

Marine pollutant No. F-E, S-D **EmS**

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Non déterminé(e). Sans objet. Transport en vrac selon

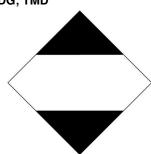
l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

IATA



IMDG; TMD



15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Nom de la matière : PLEXUS® MA2245 Adhésif SDS CANADA

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

^{*}La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication26-Avril-2019Date de la révision26-Avril-2019

Version n° 02

Avis de non-responsabilité

ITW Performance Polymers ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use,

processing, storage, transportation, disposal and release.

Informations relatives à la

révision

Composition / renseignements sur les ingrédients : Sommaire des composants

Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples

Nom de la matière : PLEXUS® MA2245 Adhésif SDS CANADA

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit PLEXUS® MA2230/2245/2260/2290 EU Blue Activator

Autres moyens d'identification

0691K SKU#

Usage recommandé Non disponible. Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

ITW Performance Polymers Nom de la société

Adresse 35 Brownridge Rd

Unité 1

Halton Hills, ON L7G 0C6

Service à la clientèle Personne-ressource 978-777-1100 Numéro de téléphone

Télécopieur Courriel

Numéro de téléphone

800-424-9300

d'appel d'urgence

Non disponible. **Fournisseur**

2. Identification des dangers

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2A Sensibilisation cutanée Catégorie 1

Toxicité pour certains organes cibles -

exposition unique

Irritation des voies respiratoires de catégorie

Dangers environnementaux

Éléments d'étiquetage



Non classé.

Mention d'avertissement

Mention de danger

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.

Conseil de prudence

Prévention Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit

bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter

un équipement de protection des yeux/du visage. Porter des gants de protection.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. EN CAS D'INHALATION : Intervention

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis

médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder Stockage

sous clef.

Nom de la matière : PLEXUS® MA2230/2245/2260/2290 EU Blue Activator

0691K Version nº: 01 Date d'émission : 09-Mai-2019

SDS CANADA

Élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers

Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Benzyl		16883-83-3	15 - 40
3-isobutyryloxy-1-isopropyl-2,2-dim ethylpropyl Phthalate			
DIBUTYL MALEATE		105-76-0	15 - 40
peroxyde benzoylique		94-36-0	5 - 10
ISODECYL BENZOATE		131298-44-7	1 - 5
Méthyloxiranne, polymère avec oxirane, éther monobutylique		9038-95-3	1 - 5
Stéarate de zinc		557-05-1	0.5 - 1.5
Autres composant sous les niveaux à	déclarer		10 - 30

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. En cas Contact avec la peau

d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les

vêtements contaminés avant réutilisation.

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les Contact avec les veux

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus

Ingestion

importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Mention de la nécessité d'une

prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire Informations générales

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut irriter les voies respiratoires. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée.

Dermatite. Éruption.

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2). Agents extincteurs appropriés

Agents extincteurs inappropriés

produit dangereux

Dangers spécifiques du

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres Méthodes particulières

d'intervention substances en cause.

Risques d'incendie généraux Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

SDS CANADA 2/8 0691K Version nº: 01 Date d'émission : 09-Mai-2019

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Stocker dans des récipients bien fermés. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Туре	Valeur	Forme
BENZOYL PEROXIDE (CAS 94-36-0)	TWA	5 mg/m3	
ZINC STEARATE (CAS 557-05-1)	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	туре	valeur	
BENZOYL PEROXIDE (CAS 94-36-0)	TWA	5 mg/m3	
ZINC STEARATE (CAS 557-05-1)	TWA	10 mg/m3	

Canada, LEMT pour la Colombie-Britannique, (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée

Composants	Туре	Valeur	Forme
BENZOYL PEROXIDE (CAS 94-36-0)	TWA	5 mg/m3	
ZINC STEARATE (CAS 557-05-1)	STEL	20 mg/m3	Poussières totales.
	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Poussières totales.

Canada, LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Туре	Valeur	Forme
BENZOYL PEROXIDE (CAS 94-36-0)	TWA	5 mg/m3	
ZINC STEARATE (CAS 557-05-1)	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.

Nom de la matière : PLEXUS® MA2230/2245/2260/2290 EU Blue Activator

0691K Version nº: 01 Date d'émission : 09-Mai-2019

SDS CANADA

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) **Forme** Valeur Composants Type 10 mg/m3 Fraction inhalable. Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques) Composants Valeur Type BENZOYL PEROXIDE **TWA** 5 ma/m3 (CAS 94-36-0) ZINC STEARATE (CAS **TWA** 10 mg/m3 557-05-1) Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail) Composants Type Valeur BENZOYL PEROXIDE **TWA** 5 mg/m3 (CAS 94-36-0) ZINC STEARATE (CAS **TWA** 10 mg/m3 557-05-1) Canada, LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21) Composants Valeur Type BENZOYL PEROXIDE 15 minutes 10 ma/m3 (CAS 94-36-0) 8 heures 5 mg/m3 ZINC STEARATE (CAS 15 minutes 20 mg/m3 557-05-1) 8 heures 10 mg/m3 Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

veux

Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

Protection de la peau

Protection des mains

Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

Autre Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques

Protection respiratoire Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin. **Dangers thermiques**

Considérations d'hygiène

générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Liquide. **Apparence** Liquide. État physique **Forme** Liquide. Couleur Bleu. Faible. Odeur

Seuil olfactif Non disponible. Non disponible.

Point de fusion et point de

congélation

103 °C (217.4 °F) estimation

Nom de la matière : PLEXUS® MA2230/2245/2260/2290 EU Blue Activator

4/8 0691K Version nº: 01 Date d'émission : 09-Mai-2019

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition Non disponible.

Point d'éclair 141.0 °C (285.8 °F) estimation

Taux d'évaporation Non disponible. Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Non disponible.

Tension de vapeur 0.5 mm Hg à 20 °C (68 °F)

Densité de vapeur Non disponible. Non disponible. Densité relative

Solubilité

Viscosité

Non disponible. Solubilité (eau) Coefficient de partage Non disponible.

n-octanol/eau

Température 80 °C (176 °F) estimation

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible.

Autres informations

Densité 1.16 g/cm3 estimation

Propriétés explosives Non explosif.

Combustible IIIB estimation Classe d'inflammabilité

Propriétés comburantes Non oxydant. Densité 1.16 estimation

10. Stabilité et réactivité

Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de Réactivité

transport.

La substance est stable dans des conditions normales. Stabilité chimique

Risque de réactions

dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute Conditions à éviter

autre source d'ignition. Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Alcools Amines.

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Peut provoquer une irritation du système respiratoire. Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux. Ingestion Faible danger présumé en cas d'ingestion.

SDS CANADA 5/8 0691K Version nº: 01 Date d'émission : 09-Mai-2019

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et

toxicologiques

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut irriter les voies respiratoires. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Eruption.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Inconnu(e).

Résultats d'épreuves Composants **Espèces**

peroxyde benzoylique (CAS 94-36-0)

<u>Aiguë</u> **Orale**

DL50 Rat 7710 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires

Provoque une sévère irritation des yeux.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

peroxyde benzoylique (CAS 94-36-0) Irritant Stéarate de zinc (CAS 557-05-1) Irritant

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire Sensibilisation cutanée

Mutagénicité sur les cellules

Peut provoquer une allergie cutanée.

germinales

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité

Carcinogènes selon l'ACGIH

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour peroxyde benzoylique (CAS 94-36-0)

l'homme.

Stéarate de zinc (CAS 557-05-1) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

peroxyde benzoylique (CAS 94-36-0) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Stéarate de zinc (CAS 557-05-1) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

peroxyde benzovlique (CAS 94-36-0) 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme. Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

développement.

Toxicité pour certains organes

Peut irriter les voies respiratoires.

cibles - exposition unique

Toxicité pour certains organes

Non classé.

cibles - expositions répétées Danger par aspiration

Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la

possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible

sur l'environnement.

Persistance et dégradation

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

peroxyde benzoylique 3.46

Aucune donnée disponible. Mobilité dans le sol

On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., **Autres effets nocifs**

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

Nom de la matière : PLEXUS® MA2230/2245/2260/2290 EU Blue Activator

0691K Version nº: 01 Date d'émission : 09-Mai-2019

6/8

SDS CANADA

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux

d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le Code des déchets dangereux

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir: instructions d'élimination).

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de Emballages contaminés

l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon

Non déterminé(e).

l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réalementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)

Stéarate de zinc (CAS 557-05-1)

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kvoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région Nom de l'inventaire En stock (Oui/Non)* Australie Inventaire australien des substances chimiques (AICS) Oui Canada Liste intérieure des substances (LIS) Oui Canada Liste extérieure des substances (LES) Non

SDS CANADA 7/8 0691K Version nº: 01 Date d'émission : 09-Mai-2019

Pays ou région Nom de l'inventaire En stock (Oui/Non)* Chine Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) Europe Inventaire européen des substances chimiques commerciales Non existantes (EINECS) Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS) Non Europe Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles Japon Non (ENCS) Corée Liste des produits chimiques existants (ECL) Oui Nouvelle-Zélande Inventaire de la Nouvelle-Zélande Oui **Philippines** Inventaire philippin des produits et substances chimiques Non (PICCS) Taïwan Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI) Oui États-Unis et Porto Rico Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi Oui réglementant les substances toxiques)

16. Autres informations

Date de publication

09-Mai-2019

Version n°

01

Avis de non-responsabilité

ITW Performance Polymers ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use, processing, storage, transportation, disposal and release.

8/8 0691K Version nº: 01 Date d'émission : 09-Mai-2019

^{*}La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.